

DEC122453INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim et des directrices adjointes par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8138 intitulée « Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe » (IRICE) – M. Eric BUSSIERE, Mme Marie-Pierre REY et Mme Annette WIEVIORKA

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8138 intitulée « Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe » (IRICE) et nommant M. Robert FRANK, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Robert FRANK, Directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er octobre 2012.

II. A compter de cette même date, M. Eric BUSSIERE, Professeur à l'Université Paris IV - Sorbonne, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 mars 2013.

III. A compter de cette même date, Mme Marie-Pierre REY, Professeur à l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne et Mme Annette WIEVIORKA, Directrice de recherche au CNRS, sont nommées directrices adjointes par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 mars 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 octobre 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Décision portant nomination de Mme Sandrine SOURAYA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu la décision n°DEC111452INSHS du 26 juillet 2011 nommant M. Jean GAYON directeur de l'unité mixte de recherche n°8590 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 24 février 2012 ;

Considérant que Mme **Sandrine SOURAYA** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Sandrine SOURAYA**, TCN, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n° 8590, intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST), à compter du 5 avril 2012.

Mme **Sandrine SOURAYA** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme **Sandrine SOURAYA** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 15 mai 2012

Jean GAYON

Directeur de l'UMR 8590
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jean-Claude COLLIARD, président de l'Université Paris 1

DR1-CAGD-2012-184

Décision portant cessation d'activité de M. Réza KETTOUCHE aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)¹

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DR1-CAGD-2012-124 du 25 septembre 2012 portant nomination de M. **Réza KETTOUCHE** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par M. **Réza KETTOUCHE**, dans l'unité du CNRS n°3103, à compter du 1^{er} juillet 2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 26 septembre 2012

Mercedes VOLAIT

Directrice de l'USR 3103
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional de Paris A

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris 8 le 29 janvier 2010, portant création de l'unité mixte de recherche n°7023 ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant madame Sophie WAUQUIER directrice de l'unité mixte de recherche n°7023 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date des 16 février 2007 et 18 novembre 2011 ;

Considérant que Mme **Coralie VINCENT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, les 11 et 12 décembre 2006, puis du 8 au 10 janvier 2007 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme **Coralie VINCENT**, IE
est nommée assistante de prévention dans l'unité mixte du CNRS n° 7023, à compter du 1^{er} mai 2011 ;

Mme **Coralie VINCENT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Coralie VINCENT** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

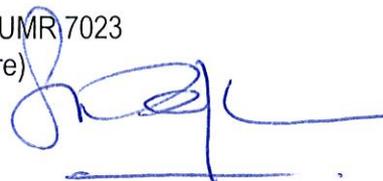
T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 25 septembre 2012

Sophie WAUQUIER

Directrice de l'UMR 7023
(Signature)



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Danielle TARTAKOWSKY, présidente de l'Université Paris 8

